

Compte rendu

Cueillette et partage des données : Aller de l'avant avec les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale

L'Observatoire Canadien sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale

27 Mai 2010

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	3
MISE EN CONTEXTE	7
Historique	7
Activités de l'Observatoire canadien	9
Création d'un dépôt de données	9
Programme de recherche	9
NOUER DES PARTENARIATS ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE MILIEU UNIVERSITAIRE	11
Qu'a fait l'Observatoire canadien pour nouer des partenariats?	11
Quelle est l'évolution des partenariats?	12
Réussites et difficultés liées à l'établissement de partenariats entre le secteur public et le milieu universitaire sur le travail de l'Observatoire canadien	12
Comment les partenariats ont-ils surmonté les obstacles au travail de collaboration?	13
Résumé	13
RENFORCER LES PARTENARIATS	14
Quelle est la nature des partenariats existant à l'heure actuelle entre les universitaires et le gouvernement?	14
Comment envisagez-vous travailler avec l'Observatoire canadien?	15
Quels peuvent être les obstacles à surmonter?	16
Avez-vous des suggestions pour surmonter les obstacles identifiés et consolider la collaboration entre les différents partenaires?	18
CONCLURE DES PARTENARIATS POUR L'ÉCHANGE DE DONNÉES (ENTENTES DE RECHERCHE)	21
Obstacles à la négociation d'une entente de recherche	21
Stratégies préconisées pour négocier une entente de recherche	22
MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES POUR L'ÉCHANGE DE DONNÉES	24
Que doit-on faire pour encourager le partage de données entre l'Observatoire canadien et les gouvernements?	24
Quelle mesure pourrait-on recommander à titre de première étape?	26
MOT DE LA FIN (SÉANCE PLÉNIÈRE)	27

Remerciements

L'Observatoire canadien aimerait remercier les participants d'avoir pris part à l'atelier malgré leurs horaires chargés. Merci à Holly Johnson pour l'accueil, à Trina Forrester pour son aide à la coordination de la logistique et à Joan Riggs de Catalyst Research and Communications pour l'organisation de l'atelier. Nous tenons à remercier tout particulièrement ceux qui ont pris les notes lors des discussions. Nous remercions également le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour son soutien.

SYNTHÈSE

L'Observatoire canadien sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale (ci-après l'Observatoire canadien) est un réseau international de chercheurs, de praticiens et de décideurs du Canada, de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis. Ses principaux objectifs sont les suivants : établir et entretenir un réseau de recherche qui favorise le dialogue bilingue et la recherche approfondie sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale; créer des ensembles de données uniformisées sur ces mesures; mettre en place des forums invitants pour la diffusion des résultats de recherche. Le travail du réseau consiste à améliorer, à l'aide de diverses activités, les mesures judiciaires prises par les juridictions pénales et civiles pour contrer le problème de la violence conjugale et en atténuer les conséquences pour les victimes et la société; à promouvoir la concertation et à aider à établir des mesures judiciaires efficaces; à se pencher sur les enjeux actuels dans le système judiciaire en ce qui a trait à la violence conjugale. Le présent compte rendu est le fruit d'un atelier qui a réuni des membres de l'Observatoire canadien et des représentants des administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales dans le cadre du volet dialogue des activités du réseau. Le but de ce volet est de faire valoir l'importance de l'échange de données sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale.

Le 27 mai 2010, l'Observatoire canadien a tenu un atelier à Ottawa réunissant des chercheurs universitaires et les administrations publiques¹ fédérales, provinciales et territoriales qui a été financé par l'Observatoire et par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. L'atelier avait pour but d'amener les chercheurs et décideurs du secteur public à prendre part aux activités de l'Observatoire canadien pour stimuler la collaboration et le dialogue à propos de la recherche et des mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale et aller de l'avant avec la collecte et l'échange de données. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants : renforcer les partenariats entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien; étudier les difficultés associées à la collecte et à l'échange de données; définir le rôle de l'administration publique fédérale au sein de l'Observatoire canadien. Le programme de l'atelier comprenait un ensemble de présentations individuelles et communes ainsi que des discussions en petits groupes ou des séances plénières qui portaient sur deux thèmes principaux :

- Renforcer la collaboration entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien.
- Aller de l'avant avec les stratégies d'échange de données.

Les participants de l'atelier ont fourni des exemples reflétant les partenariats, officiels ou non, entre le milieu universitaire et le secteur public, tout en soulignant les avantages de la collaboration, notamment un plus grand dialogue sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale et des ressources pour mener des travaux de recherche déterminants sur la question. Tout en insistant sur l'importance des relations tant officielles qu'informelles, les participants ont souligné la nécessité de passer à des ententes officielles et institutionnalisées pour mieux pallier certaines difficultés liées aux partenariats non officiels et faciliter la constance de la relation de recherche en dépit du roulement de personnel et de la modification des politiques régissant la circulation de l'information. Comme il a été mentionné pendant l'atelier,

¹ Le terme « administration publique » fait référence aux employés de l'état des provinces et territoires participants à la rencontre du 27 mai 2010.

« parce qu'elle fait confiance au chercheur universitaire avec lequel elle entretient une relation depuis longtemps, l'administration publique ne songe peut-être pas à officialiser le partenariat », ce qui pourrait poser des problèmes sur le plan de la communication des renseignements. Les relations officielles peuvent faciliter les partenariats de travail à long terme, y compris les activités de collecte et d'échange de données, contribuer à résoudre les problèmes de ressources et aider à établir un processus efficace pour obtenir accès aux données lorsque le contexte local change.

Les participants ont fourni des suggestions pour renforcer les partenariats, notamment un plan de diffusion stratégique qui prône l'utilisation d'un « langage simple » et apporte des précisions sur certaines questions cernées, par exemple, le type de renseignement que l'Observatoire canadien recueillera, la façon dont ces renseignements seront utilisés, les personnes qui auront accès et les mesures qui seront mises en place pour répondre aux considérations d'ordre juridique. En outre, les participants ont relevé six obstacles à l'officialisation des partenariats et des stratégies pour les surmonter. **Obstacle** : Ressources limitées pour la recherche et la collecte de données, tant à l'administration publique qu'à l'Observatoire canadien. **Stratégie** : Tirer parti des relations informelles entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien pour discuter de l'utilité de la recherche universitaire pour les décideurs et de l'élaboration d'objectifs de recherche coopérative (c'est-à-dire formuler des questions de recherche qui soient pertinentes pour les administrations publiques et faire participer les administrations publiques à l'étape de la préparation de la recherche plutôt qu'à la collecte de données). Une autre suggestion pour les ressources portait sur la capacité (offre de partenariats aux petites administrations publiques, où la capacité de recherche n'est peut-être pas suffisante, et renforcement des partenariats, formation sur la collecte et l'analyse de données). **Obstacle** : Accès à l'information et difficulté de répondre aux exigences législatives relatives à la protection de la vie privée, législations différentes entre administrations et modifications législatives possibles. **Stratégie** : Nouer de solides relations dans le cadre d'un programme de recherche, engager le dialogue avec les hautes instances des administrations pour favoriser les procédures de demande d'information officielles. Il a également été suggéré de s'intéresser aux mesures de protection de la confidentialité en intégrant dans le partenariat un dialogue sur la législation et les répercussions des modifications législatives pour les chercheurs et les administrations publiques. **Obstacle** : Variabilité des pratiques de collecte de données des chercheurs, tant du milieu universitaire que du secteur public, dans les provinces et les territoires, et difficultés posées par cette variabilité pour la comparabilité. **Stratégie** : Clarifier le projet proposé et les questions contextuelles liées à la comparabilité des données. Fournir des explications claires et concises des concepts de recherche clés, de ce que constitue une banque de données, des personnes qui peuvent y accéder et de la façon dont les questions de sécurité seront traitées. Participer à des discussions inter-provinciales/territoriales sur la comparabilité des données, les méthodes de collecte de données, les contextes sociaux et structurels des différents tribunaux et la façon d'aborder chacune de ces questions dans le contexte des objectifs de recherche communs. **Obstacle** : Différences entre les administrations publiques. **Stratégie** : Puisque la taille d'une administration publique a une incidence sur sa capacité à travailler de façon officielle, maintenir la participation importante des principales parties intéressées et offrir des partenariats à ceux qui ne participent pas encore à la discussion. Définir le rôle de l'Observatoire canadien visant à tenir les administrations publiques au fait des informations les plus récentes par la communication de renseignements pertinents sur la collecte de données et le dépôt de données, la pertinence du financement et la contribution à

apporter aux méthodes de collecte actuelles. Surmonter les difficultés liées à l'échange de données si les stratégies de collecte sont différentes. **Obstacle** : Principes sous-jacents, en particulier la raison d'être des concepts et des pratiques de la collecte et de l'échange de données. **Stratégie** : Mieux faire connaître l'Observatoire canadien et fournir des explications claires et concises sur la collecte et l'échange de données. **Obstacle** : Les tensions entre la recherche en milieu universitaire et celle dans le secteur public, notamment les suppositions à propos du lien entre la recherche et l'élaboration de politiques, les problèmes liés à la publication, l'incidence du climat politique sur la recherche et les engagements variables envers les travaux de recherche en cours. **Stratégie** : Collaboration accrue entre les chercheurs du milieu universitaire et ceux du secteur public sur trois sujets : comment régler les problèmes stratégiques, comment faire avancer certaines priorités selon un climat politique donné, et comment surmonter les obstacles (politiques) ensemble.

Les réponses des participants de l'atelier à la question sur les mesures à prendre pour faciliter l'échange de données entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien portaient sur trois thèmes : échange d'information, échange de données, et établissement et entretien de relations grâce au réseautage. Voici les thèmes et les stratégies connexes :

Échange d'information : Selon les participants de l'atelier, l'élaboration d'une stratégie d'échange d'information entre l'Observatoire canadien et les administrations publiques, échange considéré comme un élément clé pour faire avancer les choses et comme précurseur d'une entente officielle, pourrait aider à répondre à certaines préoccupations en matière de sécurité et de protection de la vie privée soulevées par les administrations publiques. **Stratégie** : Faciliter les discussions entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien pour cerner des questions de recherche communes et examiner les problèmes connexes, comme l'utilisation de définitions différentes et les problèmes de comparaison; faciliter les discussions entre les parties intéressées sur la collecte de données, les pratiques de collecte de données et la façon d'adapter différentes mesures de réussite; fournir un programme de recherche clair un échéancier, l'objectif visé par la collecte de données, le nom des chercheurs et la façon dont les données seront utilisées par l'Observatoire canadien; clarifier les avantages et les investissements attendus; élaborer des protocoles de collecte, de stockage et d'échange de données. **Échange de données** : Selon les participants, une discussion approfondie sur les problèmes liés à l'échange de données constitue un deuxième élément clé à prendre en compte pour aller de l'avant. **Stratégie** : Expliquer clairement l'objectif de l'échange de données et des exemples d'ententes de recherche. Présenter la base de données, sa raison d'être, son contenu, son calendrier d'exécution et la façon de l'utiliser. Créer une étude pilote pour illustrer ce qui peut être créé au sein de l'Observatoire canadien et la façon dont cela sera profitable et utilisable pour les provinces et les territoires. Travailler avec les agents de la protection de la vie privée à relever les mythes et à les briser. Élaborer un protocole commun sur la sécurité et la protection des données que tous les membres de l'Observatoire canadien signeront. Étudier les types de données actuellement disponibles et cerner les lacunes. Officialiser le processus d'échange de données, construire des modèles pour l'échange de données en suivant une démarche ascendante. **Réseautage et établissement de relations** : D'après les participants, le troisième élément pour aller de l'avant est la poursuite du réseautage et l'établissement de nouvelles relations. **Stratégie** : Fournir des occasions de renouer le dialogue et inviter ceux qui pourraient fournir des données. Mobiliser davantage les employés de l'administration publique fédérale, comme

experts en matière de confidentialité, comme personnes-ressources pour définir les questions pour les demandes de financement et comme agents de liaison avec les ministères qui pourraient fournir des ressources. Renforcer les relations avec les administrations publiques. Fonder les partenariats sur la collaboration et la recherche concertée, et viser une utilité commune pour l'Observatoire canadien et les administrations publiques. Reconnaître le temps et les ressources investis par les parties intéressées dans les projets de recherche.

En résumé, les participants de l'atelier étaient enthousiasmés par les possibilités de consolider les relations et d'aller de l'avant avec la collecte et l'échange de données entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien. Lorsqu'il leur a été demandé de recommander une première stratégie, ils ont réitéré la nécessité de poursuivre le réseautage entre l'Observatoire canadien et les administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales, de renforcer les relations grâce à la conclusion de partenariats officiels assortis d'ententes, et de fournir des occasions de régler la question des différences entre administrations publiques en matière de politiques et de collecte de données. Ainsi, les participants ont proposé une première stratégie à plusieurs volets comprenant : (1) la collecte de données qui s'appuie sur un objectif de recherche clair, en portant une attention particulière aux besoins en données; (2) l'échange de données avec les méthodes appropriées pour assurer la confidentialité et la protection des renseignements s'ils sont divulgués; (3) le renforcement des partenariats selon les besoins des partenaires, partenariats qui répondent à la multitude de questions des chercheurs œuvrant dans différentes provinces et territoires; (4) la mise à profit, le renforcement et l'établissement de relations à plusieurs niveaux, et la création d'un processus de dialogue pour répondre aux questions liées à la recherche et aux administrations publiques.

MISE EN CONTEXTE

Historique

Les mesures judiciaires (juridictions pénales) prises pour contrer le problème répandu de la violence conjugale ont permis d'augmenter la sécurité des victimes et, de plus, tenir les agresseurs responsables de leurs actes. Les victimes continuent toutefois d'éprouver des difficultés avec le système judiciaire, ce qui restreint leur participation et, par conséquent, réduit l'efficacité du système pour assurer leur protection. L'Observatoire canadien sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale (l'Observatoire canadien) est un réseau international de chercheurs, de praticiens et de décideurs provenant d'horizons disciplinaires variés. Il favorise l'analyse inter-provinciales/territoriales des mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale, tout particulièrement le traitement judiciaire de la violence conjugale, renforçant ainsi les politiques et les stratégies en vue de réduire et, ultimement, d'éradiquer la violence conjugale.

Le 27 mai 2010, l'Observatoire canadien a tenu un atelier à l'hôtel Lord Elgin d'Ottawa pour réunir des membres de l'Observatoire canadien et des administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales pour discuter plus amplement :

- des partenariats entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale;
- de la collecte et de l'échange de données entre les administrations publiques provinciales et territoriales et l'Observatoire canadien;
- du rôle de l'administration fédérale dans les partenariats, la collecte de données et le soutien au processus d'échange de données.

L'atelier a été organisé dans le cadre des activités de l'Observatoire canadien. En 2007, l'Observatoire a reçu du financement du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour établir un réseau de recherche sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale. Le réseau est composé d'universitaires, de partenaires des secteurs public et communautaire ainsi que de partenaires étrangers d'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis. Les principaux objectifs de l'Observatoire canadien sont les suivants : (1) établir et entretenir un réseau de recherche qui favorise le dialogue bilingue et la recherche approfondie sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale; (2) créer des ensembles de données uniformisées sur ces mesures, y compris les mesures d'intervention spécialisées (police, poursuite, détermination de la peine) et de juridiction civile; (3) mettre en place des forums régionaux, nationaux et internationaux pour la diffusion des résultats de recherche. Le travail de l'Observatoire canadien consiste à améliorer les mesures prises par les juridictions pénales et civiles pour contrer le problème de la violence conjugale et en atténuer les conséquences pour les victimes et la société, à promouvoir la concertation et à aider à établir des mesures judiciaires efficaces, et à se pencher sur les enjeux actuels dans le système judiciaire en ce qui a trait à la violence conjugale.

Avantages auxquels les partenaires de l'Observatoire canadien pourront s'attendre :

- Données exactes produites rapidement pour mettre en œuvre des politiques claires et uniformes dans des formats utiles pour les praticiens et les décideurs;
- Méthodes de qualité pour l'intégration des renseignements de la police, des tribunaux, des programmes de traitement, des services de probation et des services aux victimes dans le processus de collecte de données;
- Réponses étayées par des preuves aux questions suivantes : recours à des solutions de rechange en matière de détermination de la peine, comme les programmes pour augmenter la responsabilisation des agresseurs et la sécurité des victimes, répercussions du contexte communautaire sur la réduction de la violence conjugale, et orientation des ressources publiques limitées dans des directions prometteuses;
- Meilleure compréhension de la façon dont fonctionnent diverses mesures judiciaires;
- Information sur ce qui constitue une mesure judiciaire efficace (notamment les services de police, la responsabilisation des agresseurs, la sécurité des victimes, la répartition des ressources et l'élaboration de politiques);
- Études de faisabilité sur l'adoption de systèmes communs de collecte de données sur les mesures judiciaires, la création d'ensembles de données comparables et l'analyse comparative des administrations publiques;
- Méthodes pour améliorer les instruments de collecte de données;
- Information sur l'incidence des politiques et pratiques du système judiciaire et détermination des pratiques prometteuses.

L'Observatoire canadien est composé de diverses équipes chargées d'activités précises. Depuis 2007, les équipes du réseau ont participé à de nombreuses activités, notamment :

- Élaboration et expérimentation d'une grille standardisée pour la collecte de données sur les agresseurs qui ont des démêlés avec la justice en Australie, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis;
- Établissement d'ententes de recherche avec les administrations publiques provinciales et territoriales pour la collecte de données sur les agresseurs qui ont des démêlés avec la justice au Canada;
- Élaboration d'un instrument pour la collecte de renseignements sur les victimes qui ont recours au système judiciaire;
- Amorçage du dialogue avec les administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales;
- Préparation d'une bibliographie commentée sur les travaux de recherche en cours dans le domaine des mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale;
- Compilation des politiques gouvernementales existantes en ce qui concerne les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale. (Voir les rapports sur le site Web de l'Observatoire canadien pour une description complète des activités : www.unb.ca/observ)

Cet atelier relève des activités visant à nouer le dialogue avec les administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales. Il contribuera à faire valoir l'importance de l'échange de données sur la violence conjugale entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien. L'atelier vise à poursuivre les efforts de dialogue de l'Observatoire canadien et à nouer le

dialogue avec divers partenaires à l'échelle du pays. Le présent document résume les discussions et les suites de l'atelier.

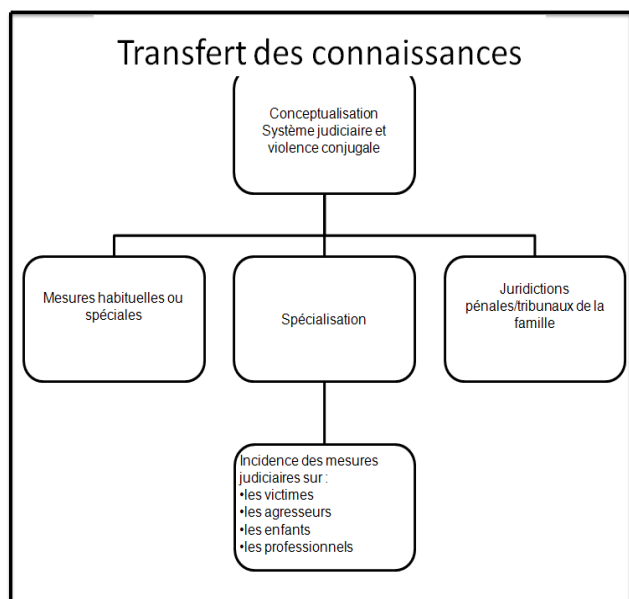
Activités de l'Observatoire canadien

Création d'un dépôt de données

L'Observatoire canadien travaille à la création d'un dépôt de données national pour stocker et échanger les données de recherche sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale. À l'heure actuelle, la priorité est accordée à la collecte et au stockage de données sur les agresseurs qui ont des démêlés avec la justice.

Programme de recherche

L'Observatoire canadien a élaboré un programme de recherche pour répondre à la question suivante : Quelle incidence ont les mesures judiciaires sur le problème de la violence conjugale ? La recherche vise à analyser les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale dans plusieurs pays (Canada, Australie, Royaume-Uni et États-Unis). Trois points communs à ces pays permettent une comparaison efficace et expliquent nos choix : (1) ils se sont orientés vers la spécialisation; (2) ils ont en commun des connaissances fondamentales de common law; et (3) ils présentent des ensembles de données de comparaison similaires. Notre hypothèse est la suivante : une telle comparaison peut aider à effectuer une analyse complète des mesures judiciaires et aider les décideurs, les chercheurs et les fournisseurs de services à cerner des pratiques prometteuses.



Le programme de recherche est composé de six objectifs, soit cinq objectifs de recherche et un objectif général de transfert des connaissances : Objectif 1. Conceptualisation du système judiciaire et de son application à la violence conjugale. Objectif 2. Examen de l'incidence des mesures judiciaires sur les victimes. Objectif 3. Examen de l'incidence des mesures judiciaires sur les agresseurs. Objectif 4. Examen de l'incidence des mesures judiciaires sur les enfants. Objectif 5. Examen de l'incidence des mesures judiciaires sur les professionnels. Objectif 6. Transfert des connaissances grâce au programme de recherche en vue de l'acquisition de nouvelles connaissances par les parties intéressées. Pour atteindre les

objectifs, l'équipe de recherche se penchera sur l'incidence des mesures judiciaires classiques et spécialisées, le processus mis en œuvre pour déterminer l'efficacité des processus spécialisés par rapport aux processus classiques, et l'interaction entre les juridictions pénales et civiles, en particulier les tribunaux de la famille.

Le programme de recherche porte sur l'importance et l'incidence des mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale sur les victimes, les agresseurs, les enfants et le personnel gouvernemental et non gouvernemental. Il a pour but de permettre aux parties intéressées et aux décideurs (tribunaux, secteur public, services correctionnels, services de probation, services aux victimes) de mieux comprendre les différentes mesures judiciaires prises à l'heure actuelle, afin de relever les ingrédients essentiels de la « réussite » tout en demeurant conscients du contexte et des taux de réussite variés, et fournir des données sur ce que constituent des mesures judiciaires efficaces, notamment les services de police, la responsabilisation des agresseurs, la sécurité des victimes, le règlement de cas, la répartition des ressources et l'élaboration de politiques.

NOUER DES PARTENARIATS ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE MILIEU UNIVERSITAIRE

Établir le dialogue avec les administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales est l'une des principales activités de l'Observatoire canadien. Ce volet vise à mieux comprendre les obstacles à la collecte de données auxquels sont confrontés les chercheurs, à mettre en évidence l'importance de l'échange de données sur la violence conjugale, à mieux comprendre l'incidence des politiques et des pratiques du système judiciaire et à cerner des pratiques prometteuses.

Le travail sur ce volet des activités de l'Observatoire canadien a été très stimulant. Certains membres ont depuis longtemps noué des relations avec leurs homologues du secteur public et estiment que ces relations les ont aidés à poursuivre le dialogue à propos des initiatives de l'Observatoire canadien. D'autres ont établi de nouvelles relations il y a relativement peu de temps, mais ont bon espoir qu'un dialogue important découlera des objectifs communs liés aux mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale. Dans l'ensemble, les membres de l'équipe estiment que leurs efforts ont donné d'excellents résultats. En voici quelques exemples. Un modèle d'entente de recherche pour l'échange de données entre les administrations publiques provinciales et territoriales et l'Observatoire canadien a été développé et deux ententes ont été signés entre l'Observatoire et des gouvernements provincial et territorial. De très bonnes relations de travail entre les gouvernements provinciaux et territoriaux et l'Observatoire canadien sont engagées. Ateliers et conférences sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale, organisés par l'Observatoire, ont donné lieu à des discussions entre les membres de l'Observatoire et les gouvernements fédéral/provincial/territorial. Malgré ces réussites, les membres sont d'avis que l'Observatoire canadien devra travailler davantage à établir des partenariats efficaces avec les administrations publiques sur la question des mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale.

Pour illustrer les partenariats entre le milieu universitaire et le secteur public, des membres de l'Observatoire canadien et leurs homologues des administrations publiques ont donné des présentations sur l'historique de leur travail en partenariat, la façon dont le partenariat a évolué, en particulier les réussites et les difficultés de ce type de collaboration, et les suggestions pour surmonter les obstacles au travail de collaboration.

Les principales questions cernées sont résumées ci-après.

Qu'a fait l'Observatoire canadien pour nouer des partenariats?

Dans les réponses à cette question, quatre thèmes ressortent : relations actuelles, établissement de points de collaboration appropriés, acquisition d'une compréhension commune et établissement d'un sentiment de confiance envers le processus.

De vrais partenariats découlent des relations existantes, et constituent un fondement pour le réseautage. Si certains partenariats sont noués avec des administrations provinciales, d'autres sont tissés à une échelle plus locale, c'est-à-dire avec une administration publique locale. Les partenariats à long terme et l'évolution au fil du temps sont les principaux points à prendre en compte pour renforcer les relations. Autre élément important en vue d'une relation solide : la

compréhension commune que la recherche est essentielle à l'élaboration de bonnes politiques. Pour développer ces partenariats, il est essentiel que les deux parties soient persuadées des avantages d'une collaboration. Par exemple, certains membres de l'Observatoire canadien favorisent actuellement des partenariats non officiels entre le milieu universitaire et le secteur public pour faciliter le travail de l'Observatoire canadien. Cette activité de réseautage a contribué à accroître le dialogue entre différentes personnes. D'autres membres ont conclu des « ententes d'affiliation » qui reflètent le processus de recherche et traitent de questions comme l'accès aux données, les publications et la diffusion de l'information, la répartition des tâches et l'établissement du calendrier.

Quelle est l'évolution des partenariats?

Les partenariats non officiels ont contribué à susciter la confiance grâce à de petites initiatives de projet et ont mené à une progression constante des partenariats non officiels en partenariats officiels. Plus précisément, l'évolution des partenariats est le résultat du travail à différentes étapes de collaboration. Par exemple, certains ont commencé à collaborer à des initiatives de recherche fondées sur des projets et centrées tant sur les besoins des chercheurs que sur ceux des décideurs. Une « entente d'affiliation » informelle entre les parties joue un rôle déterminant dans l'évolution du partenariat. Cette méthode ascendante peut être un bon point de départ pour approcher une grande administration publique. Une collaboration s'établit parfois non officiellement entre deux parties qui s'intéressent aux mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale, et se poursuit avec la participation commune à une initiative de projet. Cette stratégie peut mener à la signature d'une entente de recherche officielle entre l'université et l'administration publique provinciale.

Réussites et difficultés liées à l'établissement de partenariats entre le secteur public et le milieu universitaire sur le travail de l'Observatoire canadien

Les réussites et les difficultés de l'établissement de partenariats entre le secteur public et le milieu universitaire sur le travail de l'Observatoire canadien sont toutes deux complexes et parfois contradictoires. Les réussites sont notamment l'augmentation du dialogue sur la question entre les différents secteurs et l'augmentation des ressources pour la recherche. Cependant, les éléments pouvant être perçus comme une réussite dans un partenariat pourraient être perçus comme une difficulté dans un autre. Par exemple, si le dialogue entre les secteurs joue un rôle considérable dans l'établissement de partenariats, les problèmes de communication entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien existent toujours. Un plan de diffusion stratégique pourrait aider les parties à « se tenir au courant », et l'utilisation d'un « langage simple » pourrait répondre aux problèmes de terminologie entre les universitaires et les décideurs. Ces problèmes peuvent empêcher d'aller de l'avant; certains termes sont associés à des problèmes juridiques pour les avocats du secteur public. Par exemple, l'utilisation du terme « échange » (*sharing*) en milieu universitaire par rapport à l'utilisation du terme « communication » (*disclosure*) dans le secteur public. Clarifier certaines questions, comme le type de renseignement recueilli, la façon dont ces renseignements seront utilisés, les personnes qui auront accès et les mesures qui seront mises en place pour répondre aux considérations d'ordre juridique, pourrait aussi aider à renforcer les partenariats.

Développer des partenariats solides prend du temps, et les problèmes de ressources pourraient être aggravés par cette réalité. Comme le mentionnent certains participants de l'atelier, tisser des relations prend du temps; les relations non officielles peuvent être compromises par des imprévus comme des changements de responsabilités et des départs à la retraite; il est donc nécessaire d'institutionnaliser le réseau et les partenariats.

Comment les partenariats ont-ils surmonté les obstacles au travail de collaboration?

Deux stratégies pour aller de l'avant ont émergé des partenariats non officiels actuels et pourront aider à surmonter les obstacles au travail de collaboration. L'une d'elle porte sur la durabilité et le pragmatisme d'une entente officielle. Une telle entente est une façon d'aider à entretenir les partenariats entre les secteurs, surtout en raison des changements possibles de personnel et de l'évolution du climat politique. La conclusion d'une entente officielle renforce les engagements à long terme relativement à la collecte de données.

La seconde stratégie est une explication claire, qui traite des enjeux liés à la collecte de données, expose dans une forme narrative la pertinence de la recherche pour le public cible et fournit de l'information qui rend la recherche applicable pour les parties intéressées, par exemple des renseignements sur le rendement social des investissements, soit les coûts et les avantages ou économies à long terme.

Résumé

Les partenariats non officiels et officiels forment un continuum. Les relations officielles, une fois nouées après avoir gagné la confiance de l'autre partie, peuvent faciliter le travail de collaboration à long terme. Le partenariat est avantageux pour tous : les universitaires ont accès à des données, et les administrations publiques, à des connaissances. Pour les deux parties, le partenariat aide à résoudre certains problèmes de ressources et de financement. Suggestions pour surmonter les difficultés existantes :

- formuler des objectifs clairs;
- reconnaître que les échéances pourraient être retardées;
- être conscient que les préoccupations éthiques (la confidentialité, par exemple) influencent les interventions des parties intéressées;
- tirer parti de la rentabilité des partenariats;
- entretenir le dialogue.

RENFORCER LES PARTENARIATS

Selon ce qui précède, le premier objectif de l'atelier est d'examiner le renforcement des partenariats entre le secteur public et le milieu universitaire et de formuler des suggestions concrètes pour y arriver. Pour ce faire, les participants ont été réunis en petits groupes en fonction de la région. L'administration publique fédérale formait également un groupe. Une liste de questions a été distribuée aux groupes pour orienter la discussion.

Les principaux points soulevés sont résumés ci-après.

Quelle est la nature des partenariats existant à l'heure actuelle entre les universitaires et le gouvernement? Des partenariats formels? Informels? Pour le partage d'informations? Pour la consultation sur les politiques?

Les « diverses relations entre les organismes gouvernementaux, les chercheurs du secteur public et ceux du milieu universitaire dépendent du ministère, du projet et du climat politique ». Les relations entre les membres de l'Observatoire canadien et leurs homologues du secteur public sont tantôt informelles, tantôt officielles, à différents degrés, et ont recours au réseautage et à l'échange d'information pour rapprocher les partenaires. Certaines ont évolué en ententes officielles et institutionnalisées. Tisser des relations de qualité « prend du temps ».

Certains membres de l'Observatoire canadien et leurs homologues du secteur public ont déjà conclu des partenariats de diverses façons, notamment : échange d'information, consultation stratégique et évaluation. Ces activités étaient principalement liées à des partenariats non officiels. La plupart des relations sont nouées de façon informelle au départ. Si les partenariats non officiels sont plutôt dans la norme, tant les universitaires que les administrations publiques reconnaissent que des ententes officielles sont nécessaires; « les relations informelles ont tendance à prendre fin lorsque le contrat prend fin ». Toutefois, certains partenariats existent depuis des années et ont permis d'effectuer la tâche difficile de l'établissement d'une relation de confiance; « la relation à long terme a contribué à dissiper la peur du travail en collaboration ».

L'un des avantages importants du partenariat est la capacité pour les administrations publiques de faire appel aux universitaires pour des travaux de recherche essentiels pour éclairer les décisions stratégiques, en tant qu'évaluateurs externes des programmes et des initiatives comme ceux qui ont été menés sur les tribunaux spécialisés chargés des causes de violence conjugale. L'échange d'information s'effectue une fois les données recueillies; les universitaires communiquent les résultats d'analyse à l'administration publique.

Les relations informelles permettent aux partenaires d'établir une relation de confiance qui est essentielle pour aller de l'avant et conclure des ententes officielles. Elles peuvent être une façon pour les différentes parties de dissiper leurs craintes. Par exemple, certains chercheurs universitaires pourraient craindre que les fonctionnaires ne comprennent pas la nécessité de la recherche et les besoins en données longitudinales des chercheurs. Les relations informelles peuvent aider à traiter certains aspects de la recherche comme les exigences des chercheurs universitaires, en particulier la présentation de demandes officielles d'approbation déontologique à leur université qui assurent la protection de la confidentialité de l'information.

L'une des difficultés liées aux relations informelles est la crainte que « parce qu'elle fait confiance au chercheur universitaire avec lequel elle entretient une relation à long terme, l'administration publique pourrait ne pas se soucier d'officialiser le partenariat ». De son côté, le chercheur universitaire pourrait craindre que les relations soient associées à des projets de recherche en particulier qui prennent fin un jour. Les deux parties se préoccupent du sort des renseignements une fois l'entente échue.

Les partenariats officiels prennent la forme d'ententes de recherche. Si leur éventail est vaste, les ententes de recherche sont bien souvent « des ententes officielles uniques [...] propres à un projet ou engendrées par un projet ». Il n'existe pas d'entente « générale » pour avoir accès à des renseignements; bien souvent, ce sont des ententes propres à un projet. Par exemple, certains membres ont mené des évaluations qui étaient assorties d'une entente officielle pour l'accès à l'information.

L'avantage des ententes officielles, c'est l'établissement d'une certaine stabilité dans la relation de recherche en dépit du roulement de personnel et de la modification des politiques régissant la circulation de l'information. Les relations officielles peuvent aider à accéder à des ressources. Elles permettent de résoudre des problèmes d'accès à des données, à du financement et à des ressources. Elles peuvent aussi contribuer à l'établissement d'un processus plus efficace pour obtenir accès à des données lorsque le contexte local change (p. ex. législation, ressources). Le renforcement des partenariats pourrait aider à faciliter l'accès aux processus d'établissement des politiques et de consultation connexes du secteur public. Cependant, la consultation entre le milieu universitaire et l'administration publique est grandement déterminée par les délais requis pour officialiser la relation.

L'une des difficultés liées aux partenariats officiels est que le processus pour officialiser la relation entre le milieu universitaire et l'administration publique peut être très long, surtout pendant les changements législatifs et en cas d'incertitudes. Pour certains, ce long processus peut s'avérer un obstacle à l'accès à l'information, puisque l'échéancier du partenaire peut être plus court que celui prévu dans l'entente. Cela peut être particulièrement contraignant pour le travail entre différentes administrations publiques, par exemple en raison de questions ou des clauses de confidentialité. Les ressources pour obtenir des conseils juridiques sur les ententes de recherche sont l'un des sujets de préoccupation du milieu universitaire; « les universitaires ont-ils besoin d'un avocat »? En dépit des difficultés, les relations officielles sont considérées comme plus efficaces, parce qu'elles sont institutionnalisées (elles peuvent notamment continuer à être mises à profit lorsqu'une personne en particulier quitte son poste).

Comment envisagez-vous travailler avec l'Observatoire canadien?

Le travail avec l'Observatoire canadien peut donner aux partenaires accès à « un immense dépôt de renseignements » et leur permettre « d'apprendre grâce à l'échange d'information à propos de sujets relatifs à la collecte de données comme la confidentialité et l'utilisation prudente et sécuritaire de l'information ». C'est également une occasion de faire avancer la collecte de données sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale, d'explorer de nouvelles questions de recherche, d'accroître la capacité de recherche du milieu universitaire et

du secteur public, y compris d'étendre les paramètres de recherche au-delà des interventions du système de justice pénale, et de fournir un lien important aux administrations publiques vers des résultats de recherche récents.

Les administrations publiques se voient notamment jouer auprès de l'Observatoire canadien un rôle « d'interprète », c'est-à-dire quelqu'un qui peut interpréter la base de données en fonction des besoins des chercheurs universitaires, par exemple, les données disponibles, l'information qui pourrait être publiée, l'information qui pourrait être fournie à l'Observatoire canadien et la façon de faciliter l'accès aux données et leur regroupement. Suggestions des universitaires : négociation d'ententes entre le milieu universitaire et le secteur public et organisation de l'échange de données entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien.

Défis auquel les administrations publiques pourraient être confrontés en allant de l'avant avec la collaboration : ne pas être en mesure de consulter les articles des universitaires avant leur publication pour corriger les idées fausses; « se sentir mis à l'écart du travail de l'Observatoire canadien » même après avoir travaillé avec ses membres; limites imposées par les administrations publiques quant à l'échange de données, par exemple, les données pouvant être communiquées et celles pouvant être publiées. Pour les universitaires, le principal défi est la difficulté de combiner les différentes façons de recueillir les données d'une province/territoire à l'autre.

Quels peuvent être les obstacles à surmonter?

Les obstacles cernés sont classés sous six thèmes : ressources, accès à l'information, pratiques de collecte de données, différences entre les administrations publiques, principes sous-jacents et tensions entre la recherche en milieu universitaire et celle dans le secteur public.

Ressources

Les ressources limitées pour la poursuite de la recherche peuvent constituer un obstacle à l'établissement de partenariats fructueux, en particulier les réductions de financement et le peu de valeur accordée à la recherche, et, par conséquent, au maintien des relations entre les administrations publiques et les chercheurs universitaires. Bien que les fonctionnaires affirment soutenir la recherche, les administrations publiques consacrent leurs ressources en priorité à l'évaluation de leurs propres programmes, et les demandes de fonds pour la recherche pourraient en pâtir. En outre, les universités et les ministères n'ont peut-être pas les mêmes priorités. Les préoccupations sur le plan des ressources sont liées à la capacité, par exemple, i) dans les petites administrations publiques, il est possible qu'un seul chercheur universitaire mène des travaux sur le sujet, et ii) les relations informelles sont vulnérables aux changements de personnel.

Accès à l'information

La difficulté de répondre aux exigences législatives et aux modifications législatives possibles est un autre obstacle. Les différentes législations relatives à la protection de la vie privée et donc les différents enjeux en matière de confidentialité dans les divers territoires et provinces, de même que les modifications législatives possibles entraînant des changements dans l'approbation de la communication des renseignements, peuvent tous compliquer et allonger les processus de

négociation. Les partenariats non officiels peuvent également être un obstacle à l'accès à l'information.

Pratiques de collecte de données

Les pratiques de collecte de données varient selon les administrations publiques, tant dans le milieu universitaire que dans le secteur public. Ces différences créent un obstacle à la comparabilité, en particulier pour l'extraction et la diffusion des résultats de recherche. Des problèmes liés au contexte et à l'accès aux données sont également soulevés, par exemple les données qui sont disponibles dans une province ou un territoire ne le sont peut-être pas dans un autre, et l'accès aux différents types de données n'est peut-être pas possible dans toutes les administrations publiques. Pour le secteur public, les difficultés internes constituent des obstacles aux pratiques de collecte de données comparables; les systèmes actuels de collecte de données ne sont peut-être pas compatibles d'un ministère à l'autre, et il n'y a peut-être pas d'entente, entre ministères, relative au partage de l'information. Tous les ministères n'ont pas accès à l'ensemble des données. Par exemple, les données des services policiers ne sont pas accessibles à tous les fonctionnaires. Renforcer ces partenariats nécessite des ententes à long terme.

Un autre obstacle à la collecte de données à l'heure actuelle est la variabilité des données recueillies par les provinces et les territoires; les données disponibles dans une province ne le sont peut-être pas dans une autre. Cependant, des mesures sont prises pour tenter de réunir les différentes données des régions. Les questions suivantes s'imposent : si nous désirons pouvoir comparer les données, comment pouvons-nous les rendre compatibles dans l'ensemble des provinces et territoires? Est-ce qu'une entente à long terme renforcera le partenariat?

Un autre obstacle étroitement lié aux pratiques de collecte de données comparables : peut survenir dans la variabilité avec laquelle les chercheurs et les décideurs des différentes administrations publiques conceptualisent ou définissent le problème de la violence conjugale. Par exemple, les termes violence conjugale, violence entre partenaires intimes et violence familiale n'ont pas la même signification, ce qui complique la question et gêne la comparabilité.

Différences entre les administrations publiques

Les différences entre les provinces et les territoires sont des obstacles aux mesures prises pour officialiser les partenariats. La taille de l'administration publique a une incidence sur la capacité des gouvernements à travailler de façon officielle. La taille des petites administrations publiques pourrait faciliter le passage à des partenariats officiels, tandis que dans les grandes administrations publiques, les différents organismes n'ont peut-être pas de partenariats ni de relations informelles en place pour avoir accès à l'information.

Principes sous-jacents

Les principes sous-jacents, comme la détermination de la raison d'être et de la justification derrière les concepts et les pratiques, peuvent être des obstacles. Les concepts et les termes utilisés par les universitaires peuvent être très différents de ceux utilisés dans le secteur public, et pourraient devoir être clarifiés, notamment « base de données », « utilisation des données » et « sécurité ». Les différents niveaux de compréhension de la valeur de l'information, de la façon dont elle peut éclairer l'administration publique, peuvent aussi être un obstacle à l'établissement de partenariats fructueux. Par ailleurs, l'accès aux résultats de la recherche universitaire est un

thème connexe, et les résultats publiés dans des revues spécialisées seulement ne sont pas nécessairement accessibles aux chercheurs du secteur public ou à la population.

Tensions entre la recherche en milieu universitaire et celle dans le secteur public

Les tensions entre la recherche en milieu universitaire et celle dans le secteur public peuvent aussi être des obstacles : les suppositions problématiques à propos du lien entre la recherche et l'élaboration de politiques; le fait que les chercheurs du secteur public ne peuvent publier leurs résultats de façon indépendante, tandis que les universitaires misent souvent sur les publications; le climat politique peut influencer l'orientation de la recherche publique; les chercheurs du secteur public sentent parfois qu'ils ont les « mains liées » par les politiques et par les directives officielles (pour la collecte de données, par exemple); les contraintes de financement (p. ex. la difficulté d'assister à des conférences nationales); la taille de l'administration publique – de nombreux ministères traitent d'une manière ou d'une autre de violence conjugale; et la difficulté de maintenir l'engagement de l'administration publique envers la recherche en cours sur une question donnée, ou différents volets d'une question donnée.

Avez- vous des suggestions pour surmonter les obstacles identifiés et consolider la collaboration entre les différents partenaires?

Les suggestions pour surmonter les obstacles au renforcement de la collaboration sont regroupées selon les thèmes de la section précédente : ressources, accès à l'information, pratiques de collecte de données, différences entre les administrations publiques, principes sous-jacents et tensions entre la recherche en milieu universitaire et celle dans le secteur public.

Ressources

Nouer des relations informelles entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien pourrait aider à régler les problèmes de financement actuels pour la collecte de données. Les membres de l'Observatoire et les chercheurs dans le domaine des politiques publiques pourraient se pencher sur la façon dont la recherche universitaire peut se traduire en politiques. Les deux secteurs pourraient collaborer à l'élaboration de questions de recherche précises, soit des objectifs de recherche coopérative qui sont utiles et pratiques pour les administrations publiques. Il faudrait également consolider les capacités de recherche en offrant des partenariats aux petites administrations publiques, où la capacité de recherche est peut-être insuffisante et dans les endroits où la formation sur la collecte de données et l'analyse pourrait être avantageuse.

Accès à l'information

Les obstacles à l'accès à l'information peuvent notamment être surmontés par l'établissement de relations solides dans le cadre d'un programme de recherche. Il a été suggéré que l'Observatoire canadien engage un dialogue avec les hautes instances des administrations publiques et officialise les procédures de demande d'information, formule des questions de recherche qui soient pertinentes pour les administrations publiques et mette leur pertinence en évidence, et fasse participer les administrations publiques à l'étape de la préparation de la recherche plutôt qu'à la collecte de données. Une seconde suggestion portait sur les mesures de protection de la confidentialité et la nécessité de s'y intéresser en intégrant dans le partenariat un dialogue sur la législation et les répercussions des modifications législatives pour les chercheurs et les administrations publiques, ce qui pourrait également contribuer à faciliter l'accès à l'information.

Pratiques de collecte de données

Les suggestions pour surmonter les obstacles à la collecte de données et aux pratiques de collecte de données sont centrées sur deux points principaux : tout d'abord, la clarification du projet proposé et des questions liées à la comparabilité des données. Pour régler les problèmes liés au projet, il est préférable d'utiliser un langage concret, c'est-à-dire fournir des définitions claires et concises des principaux concepts, comme la violence familiale et la violence conjugale, de ce qui constitue une banque de données, des personnes qui peuvent y accéder et de la façon dont les problèmes de sécurité seront traités. Questions proposées pour élaborer les paramètres : Qui aura accès à la banque de données? Quelles sont les modalités d'accès? Existe-t-il un échéancier? Comment seront réglés les problèmes de sécurité? Quels sont les avantages et les inconvénients des ententes de recherche d'une année par rapport à celles conclues pour plusieurs années?

La seconde suggestion pour surmonter les obstacles à la collecte de données porte essentiellement sur les différences entre les mesures judiciaires prises dans différentes administrations publiques (par exemple, des appareils judiciaires différents). Il serait utile de discuter de la comparabilité des données, des méthodes de collecte de données, des contextes sociaux et structurels des différents tribunaux et de la façon d'aborder chacune de ces questions dans le contexte des objectifs de recherche communs. Il faudrait instaurer un dialogue entre les membres aux échelles nationale et internationale pour traiter des questions contextuelles liées à la collecte de données et à l'élaboration d'une base de données, par exemple la raison d'être de la collecte de données et les différentes philosophies influençant l'analyse des données recueillies, les questions liées au contexte juridictionnel et l'incidence de la collecte et de l'analyse de données. Ce dialogue améliorera la compréhension qu'ont les membres des diverses questions contextuelles. Comme le souligne l'un des participants, « nous ne sommes pas au diapason ». Un tel processus contribuera à générer des questions de recherche et à définir les concepts, comme « efficacité » ou « réussite », de façon plus concrète, et à produire un document qui énonce les différences et les similitudes entre les différents objectifs en matière de mesures judiciaires. Exemple de question précise : Comment les provinces ou territoires mettent-ils en œuvre les politiques judiciaires?

Différences entre les administrations publiques

Le maintien de la participation importante des principales parties intéressées et l'offre de partenariats ont été proposés pour surmonter les obstacles des différences entre les administrations publiques. L'établissement de relations solides entre l'Observatoire canadien et les administrations publiques contribuera à fournir de l'information pertinente sur la collecte et le dépôt de données, la pertinence du financement et la contribution à apporter aux méthodes de collecte actuelles. Du côté des universitaires, il faudra vaincre les difficultés liées au partage des données si les stratégies de collecte diffèrent. Par exemple, l'Observatoire canadien propose de recueillir les données à propos des incidents, tandis que certains chercheurs recueillent les données sur les agresseurs. Puisque les administrations publiques sont de tailles différentes, le réseau devra adopter diverses stratégies de collecte de données afin de prendre en compte les différences contextuelles. Par exemple, il pourrait s'avérer impossible de recueillir les données sur tous les agresseurs dans une grande province, ce qui pourrait signifier qu'il faudra élaborer une stratégie pour cerner une plus petite région dans une province donnée.

Principes sous-jacents

Mieux faire connaître l'Observatoire canadien et inciter d'autres administrations publiques à participer aiderait à surmonter les obstacles liés à la divergence des principes sous-jacents. Fournir aux administrations des explications claires et concises sur le travail de l'Observatoire canadien serait utile. Comme le souligne l'un des participants, « Dites ce qu'il en est vraiment, les gens s'intéressent à la méthode; le tout doit tenir dans une note de synthèse de trois pages. »

Tensions entre la recherche en milieu universitaire et celle dans le secteur public

Une collaboration accrue entre les chercheurs pourrait aider à apaiser les tensions entre la recherche en milieu universitaire et celle dans le secteur public. Trois sujets ont été identifiés : comment régler les problèmes stratégiques; comment faire avancer certaines priorités selon un climat politique donné; comment surmonter les obstacles (politiques) ensemble. Une autre suggestion portait sur la disponibilité des résultats de recherche universitaire existants et proposait de donner aux administrations publiques accès à des résultats de recherche récents, comme des bibliographies commentées des travaux de recherche universitaire.

Dans l'ensemble, les participants de l'atelier ont réitéré la nécessité d'établir des réseaux informels dans les secteurs et les provinces et territoires ainsi que des partenariats officiels par l'intermédiaire d'ententes pour pallier les différences grâce à « l'engagement stratégique des universitaires et des administrations publiques les uns envers les autres » et à l'élaboration de « modèles d'engagement » selon la région. Suggestions pour surmonter les obstacles à l'évolution des relations informelles en relations officielles entre les universitaires et les administrations publiques : élaborer une stratégie pour passer d'un partenariat « non officiel » à un partenariat « officiel ». Par exemple, relation informelle à court terme; à moyen terme, officialisation des ententes informelles existantes; à long terme, les données devraient circuler dans un organisme central.

CONCLURE DES PARTENARIATS POUR L'ÉCHANGE DE DONNÉES (ENTENTES DE RECHERCHE)

La création d'un dépôt de données national pour stocker et échanger les données de recherche sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale est l'un des objectifs de l'Observatoire canadien. Pour faciliter la collecte de données à des fins de stockage, la signature d'une entente de recherche entre l'Observatoire canadien, les chercheurs sur place et les administrations provinciales et territoriales où les données seront recueillies est d'abord nécessaire. Au moment de la réunion, deux ententes de recherche avaient été signées. Ce qui suit décrit le processus de signature de ces deux ententes en présentant des obstacles potentiels et la façon dont ils ont été surmontés et en soulignant les stratégies formulées par les examinateurs de ces deux premières ententes pour qu'elles puissent être conclues de manière satisfaisante.

OBSTACLES À LA NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE DE RECHERCHE

Législation relative à la protection de la vie privée et droits de publication

Des problèmes liés à la confidentialité, les mesures de protection des renseignements et la communication de renseignements confidentiels ont immédiatement soulevé des préoccupations et des craintes. Par exemple, des examinateurs de l'examen de l'entente de recherche, issus du milieu universitaire, ont relevé un clivage entre les exigences législatives relatives à la protection de la vie privée et les droits de publication des professeurs et des étudiants pour soutenir publiquement une thèse. Des examinateurs issus d'une administration publique ont quant à eux exprimé leur préoccupation à l'égard de la protection insuffisante des renseignements personnels par l'entente de recherche (p. ex. protection des courriels par un mot de passe ou par chiffrement et retrait de données d'un site de recherche sécurisé). Un point connexe est le niveau de protection de la vie privée de ceux qui ont recours au système judiciaire ou qui ont des démêlés avec la justice ainsi que d'autres préoccupations soulevées, comme le manque de reconnaissance du privilège du secret professionnel de l'avocat et l'utilisation de renseignements signalétiques, en particulier pour les personnes qui vivent dans de petites communautés, quelle que soit la définition qu'on en donne. En général, une entente a une signification différente selon le point de vue, mais avec un peu de bonne volonté, il est possible de négocier les points de l'entente qui ne font pas consensus et de les reformuler pour aplanir les différends. L'un des avantages des points de vue différents est que l'une des parties pourrait relever certains points de détail (comme la clause de résiliation) qui ont échappé à l'autre et qui pourront ainsi être traités.

Échéance de l'entente et incidence sur les données

Les examinateurs issus d'une administration publique ont exprimé leur préoccupation quant au manque de dispositions relativement aux données collectées une fois que l'entente serait échue, à savoir si les données seraient supprimées après usage. Pour les universitaires, la « suppression des données va à l'encontre de la recherche longitudinale; les ententes devraient donc comprendre une disposition selon laquelle les données seront sauvegardées dans un endroit protégé ». Dans le même ordre d'idées, l'absence de clause de résiliation (échancier) et donc de la détermination du sort des données une fois que le contrat serait échu ont été des points que tous les signataires ont dû envisager pour aller de l'avant et officialiser les ententes.

Langue

La langue a été une préoccupation exprimée concernant l'évolution des ententes de recherche. Par exemple, la différence entre les termes utilisés par les chercheurs du secteur public et ceux du milieu universitaire, comme « échange » (sharing) par rapport à « communication » (disclosure) des données, et l'importance accordée au fait de reconnaître les éléments techniques.

Droit d'auteur

Des préoccupations à propos du droit d'auteur et des compréhensions divergentes du droit d'auteur entre les chercheurs et les administrations ont été soulevées.

STRATÉGIES PRÉCONISÉES POUR NÉGOCIER UNE ENTENTE DE RECHERCHE

Les éléments incompatibles dans le document initial ont été facilement réglés par les signataires. Les administrations et les universités qui ont signé les ententes de recherche ont cerné des stratégies sectorielles qui, bien qu'elles ne s'excluent pas mutuellement, sont considérées comme essentielles à la négociation d'une entente de recherche pour l'échange de données.

Les stratégies générales préconisées pour négocier une entente de recherche pour l'échange de données sont les suivantes :

- tirer parti des relations existantes. Les précédentes relations de travail entre les membres de l'Observatoire canadien et les administrations ont contribué à jeter les bases pour franchir cette étape historique de signer une entente de recherche pour l'échange de données. Depuis la signature des ententes, l'accès aux données à la source s'est bien déroulé, en raison aussi de l'intérêt existant des administrations envers la recherche;
- tenir des consultations pour accélérer l'accès aux sources de données supplémentaires. Les chercheurs ont également relevé des lacunes pendant le processus de collecte de renseignements dans les dossiers de tribunal, notamment de renseignements détaillés sur l'agression (témoins, armes, preuves, motif), les renseignements détaillés sur les victimes et les antécédents auprès des services de police. Pour combler ces lacunes, les chercheurs ont négocié un accès à divers ensembles de données (par exemple, services aux victimes et probation pour les adultes). Deux éléments importants ont contribué à la réussite de cette collaboration fructueuse dans l'ensemble : un ministère qui s'intéresse à la recherche et des besoins communs en données de recherche bien énoncés. Les difficultés posées comprenaient les contraintes de temps des fonctionnaires pour la collecte de données, l'immense éventail de variables jugées importantes par l'Observatoire canadien et un roulement de personnel considérable au sein des administrations, qui a soulevé des préoccupations quant à l'uniformité dans la collecte de données;
- tenir compte de la confidentialité. Pour respecter les exigences des administrations relativement à la confidentialité des renseignements, les données, une fois recueillies, ont été dénuées de tout élément d'identification et envoyées à l'Observatoire canadien pour être ajoutées au dépôt de données;
- tenir compte du contexte dans lequel s'inscrit le projet. Toutes les parties de l'entente de recherche ne connaîtront pas le contexte dans lequel s'inscrit le projet. Une stratégie proposée pour présenter le contexte de l'entente est la rédaction d'un mémoire pour accompagner l'entente, qui fournit l'information que les signataires doivent connaître pour mieux comprendre la recherche, les différents volets du contrat et les questions juridiques.

Un tel mémoire peut également servir de référence pour ceux qui prennent connaissance du dossier. Une stratégie sur l'extraction de données doit comprendre une disposition sur l'accès aux divers fichiers sources.

Les stratégies préconisées par les administrations publiques pour négocier une entente de recherche pour l'échange de données sont les suivantes :

- les ententes de recherche doivent respecter la législation propre à la province ou au territoire, y compris les dispositions relatives à la protection de la vie privée.
- les mesures pour veiller à ce que les renseignements confidentiels le demeurent doivent être clairement énoncées, y compris des dispositions relatives au non-retrait des données d'un site de recherche donné, au chiffrement et aux noms d'utilisateur pour le retrait.

Les stratégies préconisées par les universités pour négocier une entente de recherche pour l'échange de données sont les suivantes :

- il faut reconnaître que les universités et les organismes d'État peuvent avoir des points de vue concurrents;
- une fois que cette réalité est comprise, l'une des stratégies principales pour aller de l'avant et conclure une entente de recherche qui réponde aux besoins des deux parties doit comprendre un compromis, par exemple par la définition préalable des questions de fond à traiter en priorité pour faciliter la collaboration aux fins de négociation de l'entente de recherche;
- il est reconnu rapidement qu'une entente de recherche peut être une solution à « moyen terme », c'est-à-dire qu'aucune des parties n'obtiendra tout ce qu'elle désire, mais que les points les plus importants pour chacune seront traités dans l'entente de recherche.

MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES POUR L'ÉCHANGE DE DONNÉES

De petits groupes de discussion sur le thème du renforcement des partenariats ont discuté de questions.

Que doit-on faire pour encourager le partage de données entre l'Observatoire canadien et les gouvernements?

Quelle mesure pourrait-on recommander à titre de première étape?

Les principales questions cernées sont résumées ci-après.

Que doit-on faire pour encourager le partage de données entre les gouvernements et l'Observatoire canadien?

Les réponses à la question sur les mesures à prendre pour faciliter l'échange de données entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien portaient sur trois thèmes : échange d'information, échange de données, et établissement et entretien de relations grâce au réseautage.

Échange d'information

L'échange d'information est un élément clé pour aller de l'avant. Plus précisément, un effort concerté en vue de l'échange d'information pourrait aider à répondre à certaines préoccupations en matière de sécurité et de protection de la vie privée des administrations publiques.

Les suggestions relatives aux mesures à prendre pour favoriser une stratégie d'échange d'information, précurseur d'une entente officielle, sont les suivantes :

- Réunir les partenaires du secteur public et du milieu universitaire pour discuter de la recherche. Exemples de questions à traiter : Quelle réponse cherchons-nous? Quel est l'objectif? Quelles questions communes voulons-nous aborder? Quelles règles de déontologie devraient être envisagées et pourquoi?
- Faciliter les discussions sur la collecte de données, les pratiques de collecte de données, la façon d'adapter différentes mesures de réussite (achèvement d'un programme, expérience de la victime, temps de l'instruction au tribunal, récidivisme et élaboration de politiques) aux exigences d'un projet, et la justification des variables.
- Fournir un programme de recherche clair avec des objectifs, des échéanciers, l'objectif visé par la collecte de données, le nom des chercheurs et la façon dont les données seront utilisées par l'Observatoire canadien.
- Discuter des définitions différentes selon les juridictions et les problèmes de comparaison.
- Adapter les objectifs de recherche aux besoins des chercheurs du secteur public et du milieu universitaire.
- Clarifier le niveau de participation attendu des parties intéressées et les avantages pour les intéressés.
- Élaborer des méthodes claires pour préserver l'anonymat dans les données.

- Concevoir un ensemble de protocoles pour la sécurité et la sauvegarde des données qui seront communiquées à tous les membres de l'Observatoire canadien.

Échange de données

Une discussion approfondie sur les problèmes liés à l'échange de données est un second élément clé à envisager pour aller de l'avant. Le processus d'accès à un modèle d'entente de recherche pourrait comprendre « quelques ententes normalisées mises à la disposition des parties intéressées qui comprennent certains des idéaux des parties ». Il serait utile de s'assurer de répondre aux préoccupations des signataires (il est notamment plus facile de négocier une entente si dès le départ, les signataires savent qu'aucun renseignement signalétique ne figurera dans les données) et de fournir des instruments de collecte de données (liste de variables et livre de codes) « qui définissent précisément les données recherchées ».

Suggestions relatives aux mesures à prendre pour favoriser une stratégie d'échange de données :

- L'Observatoire canadien doit fournir des raisons claires pour la collecte de données de différentes administrations publiques.
- Clarifier les ententes; préciser le type et le volume de données échangées.
- Expliquer pourquoi il est essentiel de concevoir une base de données.
- Expliquer la base de données : les données qui seront échangées, leur pertinence, le calendrier d'exécution pour le stockage des données et les raisons pour lesquelles la base de données sera utilisée.
- Travailler avec un agent de la protection de la vie privée pour relever les mythes et les briser.
- Élaborer un protocole commun que tous les membres de l'Observatoire canadien signeront sur la sécurité et la protection des données.
- Étudier les types de données actuellement disponibles, les variables qui sont déjà utilisées (certains ministères fédéraux disposent de peu de données ou ont adopté des règles strictes quant à leur divulgation).
- Les relations locales changent (changements de personnel et de processus); le processus d'échange de données doit être officialisé.
- Construire des modèles pour l'échange de données en suivant une démarche ascendante.
- Accroître le nombre d'occasions de faire participer les administrations publiques aux réunions.

Réseautage et établissement de relations

Le troisième élément pour aller de l'avant est la poursuite du réseautage et l'établissement de nouvelles relations. Par exemple, nouer des relations à l'extérieur de l'atelier avec ceux qui pourraient faciliter l'accès aux données et à d'autres ressources indispensables. Comme le souligne l'un des participants, « il s'agit d'une période très propice à l'introduction de modèles pour la recherche que nous devrions exploiter ».

Suggestions relatives aux mesures à prendre pour favoriser une stratégie d'échange de données :

- Tenir d'autres réunions entre les universitaires et les représentants des administrations publiques, et éventuellement y inviter d'autres partenaires comme la police et les administrateurs judiciaires, soit ceux qui pourraient fournir des données.
- Mobiliser davantage les employés de l'administration publique fédérale, comme experts en matière de confidentialité, comme ressources pour définir les questions pour les demandes de financement et comme agents de liaison avec les ministères qui pourraient fournir des ressources.
- Poursuivre les consultations avec les administrations publiques concernant les meilleurs représentants.
- Chercher à obtenir des réunions avec les instances dirigeantes des provinces et des territoires pour présenter l'Observatoire canadien à un échelon supérieur avant de demander accès à des données.
- Les invitations pour l'établissement de relations avec des provinces et des territoires doivent être adressées aux échelons supérieurs, et les demandes de recherche ponctuelles doivent être présentées aux sous-ministres adjoints.
- Fonder les partenariats sur la collaboration et la recherche coopérative d'une utilité commune pour les universitaires et les administrations publiques.
- Le processus d'accès aux données est devenu grandement structuré. Par conséquent, l'Observatoire canadien doit travailler avec les administrations publiques dès le départ pour clarifier les méthodes et les objectifs de recherche.
- Un aspect essentiel des relations est la reconnaissance du temps et des ressources investis par les parties intéressées dans les projets de recherche.

Quelle mesure pourrait-on recommander à titre de première étape?

Les recommandations quant à la première étape à suivre variaient selon le point de vue sur les mesures à prendre pour favoriser une stratégie d'échange de données entre les administrations publiques et l'Observatoire canadien. Par conséquent, le présent compte rendu propose une première stratégie à plusieurs volets comprenant la collecte de données, le partage et la communication de données, le partenariat et le dialogue.

Collecte de données

- Formuler clairement l'objectif de recherche de l'Observatoire canadien en portant une attention particulière aux besoins en données.
- Relever les données qui sont actuellement recueillies par les administrations publiques, et amorcer un dialogue à propos des données, notamment sur la qualité et les sources des données.
- Cerner des questions avantageuses pour les deux parties auxquelles il sera plus facile de répondre grâce à la collecte et à l'échange de données.
- Mener des études pilotes dans les provinces et les territoires.
- Expliquer pourquoi l'Observatoire canadien estime qu'il est important de mettre sur pied une base de données nationale.

Échange des données

- Élaborer les méthodes appropriées pour assurer la confidentialité et la protection des renseignements s'ils sont divulgués.
- Faire circuler à grande échelle un rapport sur la rencontre du 27 mai 2010 comme première étape de l'échange de données.
- Étudier les endroits possibles pour un nouveau site de stockage de données et d'accès connexe (comme le modèle du Centre canadien de la statistique juridique).

Partenariat

- Développer davantage les partenariats en fonction des besoins actuels des partenaires. Certaines administrations publiques établissent des relations, et ont des besoins en information liés à la base de données et aux gains réalisés par les partenariats. D'autres entretiennent des collaborations depuis longtemps qu'elles doivent officialiser pour aller de l'avant.
- Fournir une explication claire sur l'Observatoire canadien : sur la signification du nom, les objectifs de l'Observatoire, les objectifs de recherche, les avantages des membres, les questions de financement et les objectifs de réseautage, par exemple.
- Renforcer la relation entre l'Observatoire canadien et les provinces et territoires.
- Consolider le réseautage et les partenariats avec les diverses administrations publiques.

Dialogue

- Mettre à profit, renforcer et établir des relations à plusieurs niveaux et créer un processus de dialogue pour répondre aux questions : cerner des questions avantageuses pour les deux parties, élaborer un plan d'action sur les questions, organiser des réunions entre l'Observatoire canadien et les administrations publiques et expliquer la destination des ressources (par ex. pour fournir des conseils stratégiques, suivre les travaux des tribunaux, disposer de données d'évaluation de meilleure qualité).
- Entretenir les liens créés à la rencontre du 27 mai 2010 pour qu'ils durent, informer tous les partenaires des activités de l'Observatoire canadien, notamment en favorisant l'abonnement aux cyberlettres, en distribuant des brochures, et augmenter le nombre de partenariats.
- Poursuivre les rencontres et expliquer le travail de l'Observatoire canadien et ses activités; continuer à négocier avec les administrations publiques pour qu'elles participent aux activités de l'Observatoire canadien.
- Mettre en évidence l'aspect international de l'Observatoire canadien; il serait utile de présenter les réalisations à l'étranger.

MOT DE LA FIN (SÉANCE PLÉNIÈRE)

Carmen Gill, directrice de l'Observatoire canadien sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale, conclut l'atelier en formulant des commentaires sur l'importance des partenariats et des processus de recherche coopérative. Le comité de direction de l'Observatoire canadien sera avisé des suggestions formulées lors de la rencontre du 27 mai 2010 pour aller de l'avant. Carmen Gil invite les participants à poursuivre le dialogue amorcé à la présente réunion au cours d'une rencontre de l'Observatoire canadien, qui aura lieu en novembre 2010. Pour conclure, elle remercie tous les participants pour leurs précieuses observations sur les activités de réseautage actuelles de l'Observatoire canadien et pour leur contribution.